

- Le pilotage des politiques de santé - (10pts)

Le pilotage des politiques de santé en France s'effectue à différents niveaux. Ainsi, en premier lieu, le pilotage est assuré au niveau national, par l'Etat. Celui-ci est en effet, garant de la sécurité sanitaire du pays. Différents ministères se mettent en relation (ministère de la Santé, du Travail...) pour définir la politique nationale de Santé. Enfin l'Etat assure aussi la coordination des différents acteurs de la politique de santé (institutions, financeurs...). Le pilotage financier est quant à lui assuré par le Parlement qui vote chaque année la loi de financement de la Sécurité Sociale^(LFSS), définissant ainsi les recettes et dépenses ainsi que les objectifs à atteindre. Dans ce rôle, l'Etat est aidé par les rapports et évaluations du Haut Conseil de la Santé Publique et de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé. Mais, le pilotage s'effectue aussi au niveau régional par l'Agence Régionale de Santé (qui remplace 7 anciennes institutions telles la DRASS, DEASS... depuis 2007). Elle applique les politiques nationales en tenant compte des spécificités locales. Son rôle s'effectue aussi auprès des professionnels de santé qu'elle coordonne pour assurer une meilleure offre de santé, et dont elle contrôle la gestion pour certains. Enfin elle doit assurer le respect de la LFSS et notamment les objectifs de dépenses (ONDAM). L'ARS est aidée par un organe de conseil et deux commissions.